

UNIVERSITÉ DE STRASBOURG
FACULTÉ DE DROIT, DE SCIENCES POLITIQUES ET DE GESTION

1^{ère} ANNEE LICENCE DROIT-AMPHI GM
DROIT CIVIL

Décembre 2011

Mme Rzepecki

Durée : 1h30

Aucun document autorisé

1° Cas pratique

En raison de difficultés financières, Yvan s'est résolu début 2011 à se défaire d'une superbe collection de statuettes chinoises de l'époque Ming. La collection a été cédée à un riche amateur d'art, M. Katze, pour un prix de 400 000 euros. Le contrat a été signé en deux exemplaires le 15 mars 2011 mais son exécution a été repoussée à la fin de l'été pour permettre à Yvan de présenter la collection lors d'une grande exposition d'art chinois qui s'est tenue à Paris courant septembre.

Aujourd'hui toutefois, M. Katze regrette de n'avoir pas pris immédiatement possession des statuettes. A la suite d'un héritage inespéré en effet, Yvan, prêt à tout pour garder sa collection, a décidé de prétendre qu'aucun contrat n'a été conclu.

M. Katze entend assigner Yvan en justice. Il sait qu'il pourra fournir au juge, si besoin est, une photocopie du contrat qu'il avait l'intention d'envoyer à son assureur, étant précisé qu'il ne parvient pas à remettre la main sur son exemplaire du contrat de vente.

Pourra-t-il obtenir l'exécution forcée de la vente ? Indiquez-lui tous les moyens envisageables et dites-lui le cas échéant lequel est le plus intéressant.

Le rappel des faits est inutile.

2° Quels rapports entretiennent la loi et la jurisprudence ?

(Répondez en quelques lignes **en justifiant vos propos**. Un plan n'est pas nécessaire)

3° Sur quoi porte le droit de gage général du créancier ?

1^e année licence droit
Cours de G à M

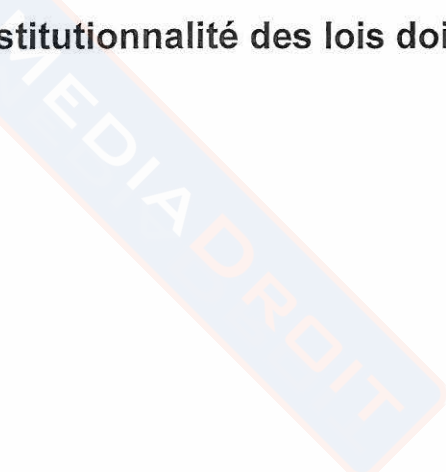
DROIT PUBLIC

Durée de l'épreuve : 1 heure30.

Les étudiants traiteront sous forme de plan détaillé le sujet suivant :

Le contrôle de constitutionnalité des lois doit-il être exercé par le juge ordinaire ?

Aucun document autorisé



Nom / Prénom de l'étudiant(e) :

UdS - Faculté de Droit, de Sciences Politiques et de Gestion

Année Universitaire 2011 - 2012
Licence en Droit, 1^{ère} année 1^{er} semestre Amphi GM

Economie politique - Session de janvier 2012

Toutes les questions doivent être traitées. Il ne s'agit pas de développer les thèmes dans leur intégralité (vous ne disposez que d'une heure), mais de répondre de façon précise et concise sur cette même feuille.

I – Histoire de la pensée économique et définition de concepts (10 points)

Définir par une formule simple (phrase, expression algébrique ou graphique) chacune des notions économiques suivantes :

a – Le principe des avances dans le tableau économique de François Quesnay

b – La baisse tendancielle du taux de profit chez Marx

c – L'individualisme méthodologique

d – La définition algébrique des externalités positives

e – Les rendements d'échelle croissants

Tourner la page S.V.P.

II – Théorie des marchés : la concurrence monopolistique (10 points)

a - Définir la concurrence monopolistique :

b - Montrer graphiquement ci-dessous comment se détermine l'équilibre de courte période :



c – Définir la longue période, ses implications pour le marché et la firme, et expliquer comment se détermine l'équilibre de longue période sur un marché de concurrence monopolistique.

Histoire du droit et des institutions depuis 1789

Mme ROTHWEILER

Licence première année, S1 (Semestre 1)
Année universitaire 2011/2012
Amphithéâtre G-M

Durée de l'épreuve : 1 h 30 (aucun document n'est autorisé)

Elaborez le commentaire de texte suivant :

A. Thibaudeau, *Mémoires sur le Consulat par un ancien conseiller d'Etat*, Paris, 1827 (Extraits)

« Au 18 brumaire et depuis, Bonaparte s'était suffisamment dessiné pour qu'on ne pût pas varier d'opinion sur l'attitude que le Premier Consul allait prendre.

La constitution avait enlevé au peuple l'élection médiate ou immédiate de (...) ses représentants (...), il se s'agissait plus que de présenter des candidats à la nomination d'un sénat placé dans la dépendance du Gouvernement.

Pour la plupart des lois, l'opposition ne fut presque pas sensible. Elle fut très imposante (...) dans le tribunal, contre l'établissement de la Légion-d'Honneur. Mais ce fut la dernière. Le sénatus-consulte du 16 thermidor an X, qui proclama Napoléon Bonaparte Premier Consul à vie, réduisit en même temps le tribunal à 50 membres. Dès lors s'évanouit l'ombre de gouvernement représentatif que la constitution avait conservé dans le tribunal, et la discussion libre et publique des lois (...)

Lors de la discussion du sénatus-consulte du 16 thermidor an X, le premier Consul avait dit au conseil d'Etat, que l'hérédité était absurde, inconciliable avec le principe de la souveraineté du peuple et impossible en France.

Dix-huit mois seulement s'étaient écoulés depuis que ces paroles mémorables avaient été prononcées, et le premier Consul relevait le trône, établissait l'hérédité en faveur de sa famille et fondait une nouvelle dynastie ».

LICENCE DROIT 1. Groupe G-M

INSTITUTIONS JUDICIAIRES

Session de janvier 2012

Cours de M. P. HILT

Durée : 1 heure

Traitez les trois sujets suivants :

1. **Le principe de liberté devant la Justice**
(5 points)
2. **La compétence du tribunal d'instance**
(7 points).
3. **Les différentes formations du Conseil d'État**
(8 points).

Document autorisé : NEANT